

Prenant acte des rapports annuels pour 1984 et 1985 sur l'exécution du programme de la Décennie, du rapport du Corps commun d'inspection sur la Décennie et du rapport du Comité de coordination interinstitutions sur le système régional africain de communications par satellite,

Se félicitant des efforts faits par le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique pour mobiliser des ressources et pour obtenir une assistance sur le plan international en vue de l'exécution de la seconde phase du programme,

Notant que des ressources financières ont été allouées par l'Assemblée générale pour la réalisation des activités prévues dans ses résolutions 38/150 et 39/230, notamment les études sur l'harmonisation et la coordination des divers modes de transport et sur les besoins en matière de main-d'œuvre et de formation dans les domaines des transports et des communications,

Notant avec satisfaction que certains projets concernant des axes transafricains prévus dans le programme de la Décennie des transports et des communications en Afrique ont été exécutés au moyen des ressources nationales des pays africains membres de la Commission économique pour l'Afrique,

1. *Fait siens* le rapport de la Conférence des ministres africains des transports, des communications et de la planification sur sa cinquième session tenue à Harare les 10 et 11 mars 1986⁴⁸, ainsi que les résolutions adoptées à ladite session;

2. *Note avec satisfaction* les travaux que l'ensemble des pays africains ont menés à bien en application de toutes les résolutions précédemment adoptées par la Conférence des ministres africains des transports, des communications et de la planification dans le cadre de la Décennie des transports et des communications en Afrique et dont la réalisation comptera parmi les résultats de la Décennie;

3. *Se félicite* du rôle joué par le Comité de coordination interinstitutions sur le système régional africain de communications par satellite, sous la direction de la Commission économique pour l'Afrique, dans la coordination des activités visant à réaliser les objectifs de la Décennie;

4. *Se félicite* du soutien financier que les Etats Membres continuent d'apporter aux activités de la Décennie des transports et des communications en Afrique;

5. *Exprime sa gratitude* à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement pour le soutien qu'il n'a cessé d'apporter à la Décennie en finançant le Groupe de coordination des activités de la Décennie ainsi que d'autres activités liées à celle-ci, et le prie de continuer d'allouer des fonds à la Commission au cours du quatrième cycle de programmation du Programme (1987-1991) en vue de la réalisation des objectifs de développement fixés au cours de la Décennie;

6. *Exprime ses remerciements* aux pays donateurs et aux institutions financières pour l'assistance financière

⁴⁸ E/ECA/CM.12/43.

apportée en vue de l'exécution du programme de la Décennie, et les exhorte à poursuivre et à intensifier leur soutien en faveur dudit programme et du renforcement du Comité de coordination de la Décennie;

7. *Demande* à l'Assemblée générale d'allouer, dans la limite des ressources disponibles, les moyens nécessaires à la Commission économique pour l'Afrique pour lui permettre :

a) De procéder à une évaluation détaillée du programme de la Décennie conformément aux recommandations contenues dans le rapport du Corps commun d'inspection sur la Décennie⁴⁹;

b) D'organiser et d'assurer le service des réunions du Comité technique des transports aériens;

8. *Prie* le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique d'appeler l'attention des Etats membres sur les recommandations contenues dans la présente résolution, en tenant compte des vues exprimées au Conseil économique et social sur ce sujet, et de faire rapport sur la question à la Commission dans les meilleurs délais.

38^e séance plénière
22 juillet 1986

1986/63. Décennie du développement industriel de l'Afrique

Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution 532 (XX) de la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique du 29 avril 1985⁵⁰, dans laquelle la Conférence des ministres demandait notamment l'allocation de ressources devant permettre la mise en œuvre du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique,

Ayant présent à l'esprit le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique 1986-1990⁵¹ adopté à la vingt et unième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Addis-Abeba du 18 au 20 juillet 1985,

Conscient du fait que la mise en œuvre du programme de la Décennie et du Programme prioritaire dépend de la disponibilité de ressources suffisantes et de l'engagement total des gouvernements aux niveaux national, sous-régional et régional, et de la communauté internationale,

Rappelant que, dans sa résolution 1985/61 du 26 juillet 1985, le Conseil a prié l'Assemblée générale d'étudier la possibilité d'allouer à la Commission économique pour l'Afrique, au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987, un montant de 700 000

⁴⁹ Voir A/40/633.

⁵⁰ Documents officiels du Conseil économique et social, 1985, Supplément n° 15 (E/1985/36), chap. IV.

⁵¹ Voir A/40/666, annexe I, AHG/Decl.1 (XXI).

dollars à imputer sur le crédit de 5 millions de dollars alloué à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel par l'Assemblée, dans sa résolution 39/233 du 18 décembre 1984, en vue de la mise en œuvre du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique,

Conscient de l'importance fondamentale du lien existant entre l'industrie et l'agriculture dans le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique 1986-1990 et de la contribution vitale que la mise en œuvre du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique apporterait à la production vivrière et au redressement de l'agriculture en Afrique,

1. Réaffirme l'importance et la priorité que les pays africains accordent au secteur industriel en raison de son rôle crucial pour la mise en œuvre du Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique 1986-1990 et la réalisation intégrale des objectifs du Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique⁵² et de l'Acte final de Lagos⁵³;

2. Se félicite des efforts déployés par les pays et organisations d'Afrique et par les secrétariats de la Commission économique pour l'Afrique, de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en vue de la mise en œuvre du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique;

3. Prie les secrétariats de la Commission économique pour l'Afrique et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel d'accroître leur assistance aux pays africains et aux organisations sous-régionales en vue de la promotion de la coopération industrielle sous-régionale dans le cadre de la Décennie;

4. Remercie l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel d'avoir alloué 8,6 millions de dollars à l'application du programme de la Décennie, dans son budget-programme pour l'exercice 1986-1987;

5. Demande instamment au Comité du programme et du budget et au Conseil du développement industriel de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel d'accroître les fonds alloués au programme de la Décennie dans le budget-programme pour l'exercice 1988-1989, compte tenu du rang de priorité élevé que cette organisation accorde à ce programme;

6. Demande que la transformation de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en institution spécialisée n'entraîne pas une réduction des ressources destinées à l'assistance aux organisations et pays africains dans le cadre du programme de la Décennie;

7. Lance un appel à la communauté internationale, aux organismes multilatéraux de financement, notamment au Programme des Nations Unies pour le développement et à la Banque mondiale, ainsi qu'aux institu-

tions d'aide bilatérale et d'investissement, pour qu'ils augmentent leurs apports et accroissent leur assistance technique au secteur industriel en Afrique afin de permettre la mise en œuvre des projets nationaux et sous-régionaux d'investissement et d'appui.

38^e séance plénière
22 juillet 1986

1986/64. Mise à jour de l'étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement

Le Conseil économique et social,

Considérant que, dans sa résolution 40/204 du 17 décembre 1985, l'Assemblée générale a invité la Commission de la condition de la femme, à sa trente et unième session, à proposer un mandat pour la première mise à jour de l'*Etude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement*⁵⁴, qu'elle soumettrait à l'Assemblée à sa quarante-quatrième session, en 1989,

Soulignant la nécessité de mettre à jour l'étude multidisciplinaire et multisectorielle relative à l'intégration des femmes dans le développement,

Conscient que la majorité des pays en développement connaissent actuellement une grave crise financière, économique et sociale et que leur situation critique entraîne une détérioration du sort de larges groupes de la population, notamment les femmes,

Ayant à l'esprit que, dans les pays en développement, les problèmes posés par cette situation critique sont aggravés par l'augmentation de la dette extérieure, la détérioration des termes de l'échange, le protectionnisme et d'autres mesures qui touchent les exportations,

Conscient de l'urgente nécessité d'étudier et de proposer des solutions pour faire face à la situation au moindre coût pour le bien-être des femmes,

Soulignant la relation entre les mesures à prendre pour mettre à jour l'étude mondiale et l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme⁵⁵, notamment du plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne les femmes et le développement,

1. Prie le Secrétaire général de soumettre à la Commission de la condition de la femme, à sa session de 1988, un avant-projet de mise à jour de l'étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, en tenant compte de l'intégrité des trois thèmes des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, à savoir : égalité, développement et paix;

2. Recommande au Secrétaire général, lorsqu'il établira la version mise à jour de l'étude en la rattachant étroitement aux Stratégies prospectives d'action :

⁵⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.86.IV.3.

⁵⁵ Rapport de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, Nairobi, 15-26 juillet 1985 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.85.IV.10), chap. I^{er}, sect. A.

⁵² A/S-11/14, annexe I.

⁵³ *Ibid.*, annexe II.